

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

MARDI 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Jeanne Guillot, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

### Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LAFOSSE, Marie-Claire MORILLE, Françoise BOUILDE, Mireille POILANE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Catherine FOUGERE, Marie-Laure GUILLAS, Marcel PERRAULT, Franck PERRAULT, Liliane BEZIAUD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marina GATE, Céline LE GOLVAN, Mathieu MOREAU, Bertrand ORHON, Géraldine PIROIS, Annick CLOAREC, Marie-Anne VIAIRON, Bruno LAMBERT

Élus ayant donné pouvoir : Marie-Luce BERTAUD, Anita MATHA, Laurence NEVEU, Thiébaud ROLLAND

Excusés : Florian BAIN, Alexandre BRANCHU, Katia BONIFACE, Romuald BRICAULT, Dominique COLAS, Rénald DEFAUDAIS, Yvette GACHOT, Mohamed HILALI-CHERGUI, Luc LAMBERT, Cédric LAUNAY, Chantal PARAGE, Charles MORVANT, Yohann ROLLAND, Stéphanie PAVION, Cédric VALE.

Michel BELOUIN a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

### L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 26 novembre 2019

### AFFAIRES GENERALES

- Présentation rapport CLETC voirie et sentiers de randonnée

### AFFAIRES GENERALES – FINANCES

- Tarification 2020 – Cimetière
- Tarification 2020 – Services communaux
- Décision Modificative n° 5 – Remboursement anticipé de l'emprunt n° 1129555 contracté par La Cornuaille auprès de la caisse des dépôts
- Assurance Groupe des Risques Statutaires
- Participation de la MARPA aux frais engagés par la commune

### AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES

- Création au 01.01.2020 d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet-4,7/35ème (Y.C.)
- Création au 01.01.2020 d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet-7,83/35ème (F.H.)

- Tableau des effectifs au 31/12/2019

#### 4<sup>ème</sup> COMMISSION : PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL

- DIA

#### 5<sup>ème</sup> COMMISSION : SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE

- Tarification 2020 – Location des salles communales

#### POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :

- Proposition d'acquisition de terrains au Louroux-Béconnais
- Gratuité des loyers pour 4 mois, au profit du commerce « Les P'tits Ruisseaux »

#### **AFFAIRES GENERALES - FINANCES :** Approbation du rapport de la CLETC du 7 novembre 2019 « voirie hors-bourg et sentiers de randonnée »

Monsieur Jean-Pierre BRU présente aux conseillers municipaux le rapport de la CLETC « voirie et sentiers de randonnée » validé par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou le 7 novembre 2019.

Le rapport est annexé à la présente délibération.

Monsieur-Jean-Pierre BRU présente synthétiquement les différents tableaux contenus dans le rapport détaillé, et la manière dont il convient de lire les différentes données. Monsieur Jean-Pierre BRU indique toutefois qu'il est prévu dans le calcul des attributions de compensation 2020 un indice qui revalorise chaque année le montant des AC. La pertinence de cette hypothèse d'évolution indiciaire pose question pour la commune.

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le rapport de la CLETC du 7 novembre 2019
- Emet des réserves quant à l'application de l'hypothèse d'évolution indiciaire pour l'Attribution de Compensation 2020 concernant la commune de Val d'Erdre-Auxence pour la voirie-hors bourg

#### **AFFAIRES GENERALES - FINANCES :** Tarification du cimetière pour 2020

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'harmoniser les tarifs au niveau de la commune nouvelle de Val d'Erdre-Auxence, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Val d'Erdre-Auxence	
	30 ans	15 ans
Concession dans le cimetière (2m <sup>2</sup> )	180,00 €	106,00 €
Concession au columbarium d'une case	670,00 €	360,00 €
Concession case urne	370,00 €	265,00 €
	15 ans	10 ans
Concession pour mettre une plaque sur le mur du souvenir	116,00 €	74,00 €
Plaque à fixer	85,00 €	

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Adopte les tarifs des concessions tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2020
- Précise que les concessions sont gratuites pour les enfants (de 0 à 10 ans)

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Tarifs des services communaux pour l'année 2020**

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour adopter les tarifs des services communaux pour l'année 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Adopte** les tarifs des services communaux tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2020
- **Précise** que ces tarifs sont identiques à ceux votés pour l'année 2019

	<b>Tarification 2020</b>
<i>Droit d'occupation des chemins communaux</i>	0,06 € (par mètre linéaire)
<i>Prix de vente des chemins</i>	0,20 € (par m <sup>2</sup> )
<i>Prix de vente de chemins en zone A ou B</i>	3,50 € (par m <sup>2</sup> )
<i>Prix d'achat des chemins à goudronner</i>	1,00 € symbolique
<i>Prix de vente de la terre végétale</i>	9,00 € /m <sup>3</sup>
<i>Prix de vente du bois</i>	25,00 € le stère
<i>Jardins familiaux</i>	0,25 € (par m <sup>2</sup> )
<i>Mise à disposition des terres agricoles – Vente d'herbe</i>	110,00 € par hectare

<b>TAILLAGE DE HAIES (en cas de carence des riverains)</b>	<b>Tarification 2020</b>
<i>Coût de la main d'œuvre</i>	20 € /heure et /agent
<i>Utilisation de matériel d'envergure</i>	45€ /heure suppl.

<b>DROITS DE PLACES SUR LES MARCHES</b>	<b>Tarification 2020</b>
<i>Pour les marchands réguliers</i>	5,60 €
<i>Pour les marchands occasionnels (camionnette)</i>	10,90 € /camionnette
<i>Pour les marchands occasionnels (gros camion)</i>	33,20 € /gros camion
<i>Pour le branchement électrique</i>	3,60 €
<i>Pour le branchement électrique occasionnel</i>	6,70 €

<b>PRISE EN CHARGE ANIMAUX ERRANT</b>	<b>Tarification 2020</b>
<i>Capture par le personnel communal</i>	40,00 €
<i>Pension à la journée (toute journée commencée est due)</i>	15,00 €

<b>Clés bâtiments communaux</b>	<b>Tarification 2020</b>
<i>En cas de perte d'une clé ou d'un transpondeur</i>	55,00 €

<b>Intervention exceptionnelle voirie des services communaux</b>	<b>Tarification 2020</b>
<i>Pendant les heures de travail en € H.T.</i>	
1 agent + 1 matériel	100,00 €
1 responsable + 1 véhicule de service	50,00 €
<i>En dehors des heures de travail en € H.T.</i>	
1 agent + 1 matériel	187,50 €
1 responsable + 1 véhicule de service	93,75 €
<i>Pendant les heures de nuit, WE et férié en € H.T.</i>	
1 agent + 1 matériel	225,00 €
1 responsable + 1 véhicule de service	112,50 €
<b>LOCATIONS DES TABLES ET CHAISES – LE LOUROUX-BECONNAIS</b>	<b>Tarification 2020</b>
<i>Par utilisation (pour 1 table)</i>	2,10 €
<i>Forfait de mise à disposition pour les tables *</i>	15,00 €
<i>Gratuité pour les associations (sous réserve d'un chèque de caution de 87,00 €)</i>	
<i>Par utilisation (pour 1 chaise)</i>	0,20 €

\*Au prix des locations de tables et de chaise s'ajoute un forfait de mise à disposition de 15,00 € pour Le Louroux-Béconnais uniquement

<b>LOCATIONS DES TABLES ET CHAISES – LA CORNUAILLE</b>	<b>Tarification 2019</b>
<i>Pour 1 table</i>	3,50 € (2 jours)
<i>Pour 2 bancs</i>	1,50 € (2 jours)
<i>Pour 1 chaise</i>	0,25 € (2 jours)

<b>LOCATIONS DES TABLES ET CHAISES – VILLEMOSAN</b>	<b>Tarification 2019</b>
<i>Pour 1 table</i>	2,80 € /utilisation
<i>Pour 1 banc</i>	0,75 € (2 jours)
<i>Pour 1 chaise</i>	0,25 € (2 jours)

<b>PHOTOCOPIES A4</b>	Tarifs pour les particuliers	Tarifs pour les associations
A4 recto noir & blanc	0,20 €	0,08 €
A4 recto couleur	0,55 €	0,20 €
A4 recto verso noir & blanc	0,55 €	0,20 €
A4 recto verso couleur	1,10 €	0,40 €
<b>PHOTOCOPIES A3</b>		
A3 recto noir & blanc	0,55 €	0,20 €
A3 recto couleur	1,10 €	0,40 €
A3 recto verso noir & blanc	1,10 €	0,40 €
A3 recto verso couleur	2,20€	0,85 €
Au-delà de 20 copies noir & blanc	<i>Sup.</i>	<i>Sup.</i>
Au-delà de 20 copies couleurs	<i>Sup.</i>	<i>Sup.</i>
<b>FAX</b>		
L'expédition par page	1,05 €	1,05 €
1 à 2 pages	<i>Sup.</i>	<i>Sup.</i>
3 à 5 pages	<i>Sup.</i>	<i>Sup.</i>

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Décision modificative n° 5 (Remboursement anticipé de l'emprunt n° 1129555 contracté par La Cornuaille auprès de la caisse des dépôts)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la renégociation des emprunts « CREDIT AGRICOLE », il s'agit désormais d'ouvrir les crédits au chapitre 16 en investissement et au chapitre 66 en fonctionnement pour procéder au remboursement anticipé de l'emprunt « caisse des dépôts » contracté par La Cornuaille.

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques de l'emprunt de la Caisse des Dépôts :

- **Taux** : 4,47 % (fixe)
- **Durée** : 20 ans (fin de l'emprunt : 01/02/2029)
- **Annuité** : 30 000 euros
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les caractéristiques du remboursement :
- Pénalités de retard (susceptible d'évoluer selon courbe SWAP) : 55 877,24 €
- Remboursement du capital : 243 046,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :^

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
668 – Autres Charges Financières	+ 65 000 euros	7067 – Participation des familles	+ 65 000 euros
023 – Virement à la section d'investissement	+ 7 000 euros	042 – Opérations d'ordre	+ 7 000 euros

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
166 – Refinancement de dette	+ 250 000 euros	166 – Refinancement de dette	+ 250 000 euros
040 – Opérations d'ordre	+ 7 000 euros	021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 7 000 euros

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe ;

Considérant les caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- Garantie des charges patronales (optionnelle).
- Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- **Charge** Monsieur le Maire de signer la demande de consultation

Il est rappelé au Conseil Municipal que 2 délibérations de la commune de La Cornuaille fixent les participations de la MARPA à la commune :

- Délibération du 26/04/2011 pour un loyer (échéances communales 38 357€, versement MARPA 32 500€)
- Délibération du 11/12/2018 pour participation (forfaitaire) des frais engagés par la commune (espaces verts et entretien) forfait annuel de 1 900€.

La comptabilité de la MARPA est assurée par le Foyer Logement des Grillons. Il n'y a plus d'intervention du personnel de VEA, y compris pour la liquidation des salaires et la facturation des résidents.

Compte tenu de la charge de travail de nos services techniques et administratifs, il est impossible d'évaluer le temps de travail des agents de VEA pour des travaux d'entretien MARPA (espaces verts et entretien du bâtiment).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire la participation de la MARPA à l'identique de 2018, à savoir un forfait de 1 900€ pour assurer les frais d'entretien d'espaces verts et bâtiments.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :**

- De valider la participation 2019 de la MARPA, à un forfait de 1 900 € pour les frais engagés par la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (4,70/35ème) à compter du 01/01/2020 (Y.C.)**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les besoins du service Ecole de la commune déléguée de La Cornuaille nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation ;

Monsieur Yannick Cottenceau, adjoint d'animation au sein du service école (commune déléguée de La Cornuaille), est employé actuellement en CDD.

Il est proposé au conseil municipal de le nommer stagiaire sur un poste d'adjoint d'animation échelle C1 à 4.70/35<sup>ème</sup>.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 4.70/35<sup>ème</sup> hebdomadaires (échelle C1) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal de 2020.

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (7,83/35ème) à compter du 01/01/2020 (F.H.)**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les besoins du service Ecole de la commune déléguée de La Cornuaille nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation ;

Mme Florence HAREL, adjoint d'animation au sein du service école (commune déléguée de La Cornuaille), est employée actuellement en CDD.

Il est proposé au conseil municipal de la nommer stagiaire sur un poste d'adjoint d'animation échelle C1 à 7.83/35<sup>ème</sup>.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 7.83/35<sup>ème</sup> hebdomadaires (échelle C1) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget communal de 2020.

**AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31.12.2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui est le suivant, à compter du 31.12.2019 :

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS AU 31/12/2019**

EMPLOIS	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire	Postes pourvus	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants (emploi fonctionnel)	A	1	35	0	0,00
Attaché Principal	A	0	0	0	0,00
Attaché	A	1	35	0	0,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	0			
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	2	35	1	1,00
			35	1	1,00
Rédacteur	B	2	35	0	0,00
			35	1	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	4	35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	3	35	0	0,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
Adjoint Administratif territorial	C	3	35	1	1,00
			35	1	1,00
-			35	1	1,00
<b><u>Contractuels de droit public</u></b>					0,00
<i>Adjoint Administratif territorial</i>	C	1	35	0	0,00
<b><u>Contractuels de droit PRIVÉ</u></b>					
<i>Adjoint Administratif</i>			27	1	0,77
<b>Sous- total</b>				<b>13</b>	<b>12,77</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Agent de Maîtrise Principal	C	0			
Agent de Maîtrise	C	1	35	1	1,00
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	5	0	0	0,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00

Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	9	31	1	0,89
			35	1	1,00
			32	1	0,91
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			31	1	0,89
			28,5	1	0,81
18,5	1	0,53			
Adjoint Technique territorial	C	9	35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	0	0,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			32	1	0,91
			31,5	1	0,90
			24	0	0,00
			10,1	1	0,29
<b><u>Contractuels de droit public</u></b>					
- Adjoint Technique territorial	C	1	35	0	0,00
	C				0,00
- Ingénieur	A	1	35	1	1,00
<b><u>Contractuels de droit PRIVÉ</u></b>					
Adjoint technique			25,5	1	0,73
<b>Sous-total</b>				<b>24</b>	<b>21,86</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
ATSEM Principal de 1ère Classe	C	5	35,00	1	1,00
			31,00	1	0,89
			25,00	1	0,71
			33,25	1	0,95
			33,00	1	0,94
ATSEM Principal de 2ème Classe	C	2	35,00	1	1,00
			33,00	0	
<b>Sous-total</b>				<b>6</b>	<b>5,49</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	C	0			
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	C	0			
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	25	1	0,71
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	27,5	1	0,79

<b><u>Contractuels de droit public</u></b>					
Adjoint territorial d'animation	C	3	17,5	1	0,50
-			12,5	1	0,36
-			12,5	1	0,36
<b>Sous-total</b>				<b>5</b>	<b>2,71</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					
				<b>48</b>	<b>42,83</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui est le suivant, à compter du 31/12/2019.

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DIA**

Section	N°	Adresse	Surface	Nature
H	1171	21, square de l'Aunay	768 m <sup>2</sup>	Bâti
N	320	33 avenue de la Liberté	555 m <sup>2</sup>	Bâti

**5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE : Tarification 2020 – Location des salles communales**

Sur proposition de la 5<sup>ème</sup> commission « sports, culture, loisirs et associations »,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour adopter les tarifs des services locations de salles pour l'année 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter les tarifs des services communaux tels que présentés dans le tableau en annexe pour l'année 2020
- De préciser que les tarifs ont été revalorisés à hauteur de 1% pour l'ensemble des salles de la commune nouvelle

**POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :**

**AFFAIRES GENERALES : Gratuité des loyers pendant 4 mois au profit du commerce « Les P'tits Ruisseaux »**

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan rappelle qu'en raison des travaux sur la rue du Moulin, des déviations ont été mises en place.

Les gérants du commerce « Les P'tits Ruisseaux » ont remarqué une baisse importante de la fréquentation en centre bourg, et donc une perte du chiffre d'affaire liée aux travaux.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Absent
BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	A donné pouvoir
BEZIAUD	Liliane	
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	Absente
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	Absent
BRICAULT	Romuald	Absent
BRU	Jean-Pierre	
CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	Absent
DEFAUDAIS	Rénald	Absent
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	Excusée
GATE	Marina	
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Absent
LAMBERT	Bruno	
LAMBERT	Luc	Absent
LAUNAY	Cédric	Absent
LE GOLVAN	Céline	
MATHA	Anita	A donné pouvoir
MOREAU	Mathieu	
MORILLE	Marie-Claire	

MORVANT	Charles	Absent
NEVEU	Laurence	A donné Pouvoir
ORHON	Bertrand	
PARAGE	Chantal	Excusée
PAVION	Stéphanie	Absente
PERRAULT	Franck	
PERRAULT	Marcel	
PIROIS	Géraldine	
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Thiébaud	Excusé
ROLLAND	Yohann	A donné pouvoir
VALE	Cédric	Absent
VIAIRON	Marie-Anne	